

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**AUPLATA**

Société anonyme au capital de 49.307.340,56 euros  
Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg, 97354 Rémire-Montjoly  
331 477 158 R.C.S. Cayenne  
(La « Société »)

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 NOVEMBRE 2018*****Rectificatif à l'avis de convocation publié au Balo n° 131 du 31 Octobre 2018, avis n°1804992***

Suite à une erreur matérielle, il convient de préciser que le texte des quatrième et sixième résolutions ainsi que des Annexes 1 et 2 propose que l'Assemblée Générale Extraordinaire fixe le prix d'exercice d'un BSA Anti-Dilution et d'un BSA Financement « *au prix le plus bas entre (i) 0,40 (zéro virgule quarante) euro et (ii) le prix retenu, augmenté de la valeur du droit préférentiel de souscription, dans le cadre de toute augmentation de capital, immédiate ou à terme, réalisée par la Société entre la date de réalisation des conditions suspensives visées ci-dessus et la date de premier exercice de tout ou partie des BSA Anti-Dilution [et des BSA Financement], à l'exclusion de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 10.515.871,68 euros par émission de 131.448.396 actions nouvelles au prix unitaire de 0,08 euro avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de BGPP, en vertu des Première et Deuxième Résolutions de la présente assemblée générale, sans jamais que ce prix soit inférieur à 0,08 euro.* »

Le texte des convocations des actionnaires au nominatif et le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée est conforme au présent rectificatif.